



Communiqué de presse

Lancement de la démarche "Ports propres" à Audierne

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille lance la démarche « Ports Propres » sur le port d'Audierne, en lien avec les communes d'Audierne et Plouhinec et avec la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz. C'est le premier port du syndicat mixte à débiter cette étude.

C'est une démarche certifiante de gestion environnementale des ports de plaisance à l'échelle européenne qui traduit une volonté forte de prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales.



La démarche Ports Propres est avant tout une démarche collaborative qui ne peut réussir sans la participation active de tous les acteurs du port. Pilotée par le Syndicat mixte, elle se décline en plusieurs étapes, chacune étant indispensable pour l'obtention de la certification.

- **Le diagnostic environnemental :**

Il sera réalisé par le bureau d'études Enviro Mer missionné par le Syndicat mixte.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle globale du port en intégrant les activités liées à la plaisance mais également à la pêche, de façon à avoir une photographie cohérente de l'état environnemental de l'ensemble du port et de façon à ce que toutes les sources de pollutions soient prises en compte. Des analyses des exutoires et des analyses sédimentaires sont également prévues. Il a également pour objectif de faire un état des lieux de la consommation énergétique globale du port (eau et électricité) sera réalisé.

Une fois l'état environnemental du site portuaire caractérisé, les pollutions seront classées en fonction de leur degré de gravité puis hiérarchisées selon leur niveau d'importance.

- **La définition des objectifs de qualité**

A l'issue du diagnostic, une liste des objectifs de qualité qu'il est nécessaire d'atteindre pour améliorer la situation environnementale du site sera établie.

- **Un programme d'actions pluriannuel**

Pour atteindre les objectifs définis, un programme d'actions pluriannuel et multi-acteurs sera proposé en concertation avec le personnel portuaire et les acteurs du territoire (entreprises et collectivités).

Il s'articulera autour des axes suivants :

- Information et sensibilisation auprès des gestionnaires, des usagers du port.
- Réduction des pollutions et des déchets à la source sur le site portuaire.
- Elimination des pollutions (lutte contre les pollutions accidentelles) et des déchets du site portuaire, via des filières de traitement adaptées.
- Réduction de la consommation d'eau et des énergies traditionnelles.

L'étude Ports propres permettra également d'enrichir le programme du projet de développement de la plaisance du port, actuellement en cours de réflexion.

Le délai estimé de l'étude est de 18 mois.

Le montant de l'étude s'élève à 41 880 Euros TTC financés par le Syndicat mixte avec la contribution de ses membres et par une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 20 940 euros.

Une fois l'étude finalisée, l'objectif sera en fonction de l'état d'avancement du plan d'actions de présenter le port à l'audit de certification.

L'audit de certification est composé d'un audit initial réalisé par un organisme accrédité AFNOR. La certification est délivrée pour une durée de 3 ans avec des audits de maintien tous les ans.

L'étude Ports Propres a été lancée le 19 avril par le Comité de pilotage composé des représentants du Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille, des communes d'Audierne et Plouhinec et de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Contact SMPPPC : Anne Sophie POIROT – tél : 02 98 82 84 00 –

syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

Pêche & Plaisance de Cornouaille

5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé
02 98 82 84 00 | syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

